

A Barbizon, le 3 mai 2020

Le Maire,

A

**Mesdames, Messieurs,
Les Barbizonnais**

Nos réf : PhD/VB/2020/20

Objet : Informations aux Barbizonnais – Communiqué n° 5

Chère Madame, Cher Monsieur,

Je remercie vivement les Barbizonnais qui, dans leur grande majorité, respectent les consignes gouvernementales. Ce comportement responsable est d'autant plus important que la Seine et Marne vient de dépasser le seuil des 1000 décès dus au coronavirus.

Nous avons la chance de vivre dans un cadre de vie, unique, en lisière de forêt où il fait bon vivre et où pendant un temps, la nature a repris ses droits. Le confinement y est certainement moins difficile à vivre qu'ailleurs.

Nous vous présentons ici quelques actualités concernant la période de déconfinement annoncée par le Premier Ministre.

ACTUALITES – LE DECONFINEMENT

Prudence sur la date du 11 mai

Selon le Premier Ministre, le confinement a permis d'éviter 60 000 décès en France. Il n'est donc pas inutile.

Pour des raisons strictement économiques et sans aucune base épidémiologique, le déconfinement a été annoncé pour le 11 mai. Afin de tempérer la précision péremptoire de cette date, le Premier Ministre l'a conditionnée à la réalisation de trois critères. Le taux de circulation du virus, les capacités hospitalières en réanimation, la quantité de tests de détection disponibles.

En pratique on se rend compte que la capacité hospitalière en réanimation est le critère le plus déterminant dans l'attribution de la couleur verte ou rouge qui régira la rigueur du déconfinement.

En attendant il est toujours question de disponibilité de masques.

LES MASQUES à BARBIZON

1. S'agissant des masques chirurgicaux

1.000 masques ont été déposés à la pharmacie de Barbizon, du stock émanant de la Région.

Ces derniers doivent être distribués aux professionnels de santé et aux aidants (les aides à domicile y ont le droit), mais aussi à des personnes qui ont une prescription médicale de port d'un masque.

Jusqu'à présent, l'Agence régionale de santé avait donné pour instruction de réserver les masques aux seuls professionnels de santé. Cette restriction est levée.

Ces 1.000 masques donnés par la Région sont très attendus par les personnes plus fragiles.

Un revirement de l'Ordre régional des pharmaciens a mis le doute dans l'esprit de nombreux pharmaciens. En réalité une note de l'Agence Régionale de Santé est venue clarifier tout cela : les

masques donnés par la Région vont pouvoir être distribués à toute personne munie d'une ordonnance pour cela, et qui en a besoin.

Enfin, une dotation de 50 masques a été distribuée à chaque commerçant restant ouvert durant la période de confinement, toujours sur le stock régional.

2. S'agissant des masques en tissu

Des masques de fabrication artisanale ont été distribués en priorité aux personnes âgées, fragiles ou devant se rendre à l'hôpital pour des soins.

Plusieurs Barbizonnaises et autres bénévoles ont accepté de les réaliser. Nous les en remercions vivement. Cette action nous permet de continuer la distribution aux personnes les plus fragiles dans l'attente d'une livraison de masques du Département de Seine-et-Marne.

En effet, ce dernier a pu valider ces derniers jours des commandes pour près de 3 millions de masques en tissu, soit deux par habitant, afin d'accompagner l'ensemble des Seine-et-Marnais durant la phase de sortie progressive de confinement.

La réception de ces commandes sera échelonnée dans les prochaines semaines. La moitié des masques sera disponible aux abords du 11 mai. La totalité des 3 millions de masques lavables et réutilisables sera disponible d'ici début juin.

La commune de Barbizon a également commandé des masques en tissu à raison d'un masque par habitant. La livraison devrait intervenir autour du 11 mai.

En pratique, une première distribution générale en porte à porte de 1 masque par foyer est prévue, à réception de la dotation barbizonnaise.

Il conviendra ensuite, pour chaque famille, de se présenter en mairie pendant les heures ouvrables, avec un livret de famille, pour pouvoir retirer, le solde de la dotation qui sera établi en fonction de la composition du foyer et des livraisons à venir des commandes passées par la commune et le Département.

En tout et pour démarrer le déconfinement, les Barbizonnais pourront donc bénéficier de trois masques par habitant.

Parallèlement, nos commerces barbizonnais ont prévu la mise en vente de masques grand public et ont passé commande pour pouvoir vous en proposer à temps (Le tabac, la pharmacie...).

Les enseignes de la grande distribution alimentaire (Auchan, Aldi, Carrefour, Colruyt, Cora, Groupe Casino, Intermarché, Leclerc, Lidl, Netto, Supermarché Match, Système U) confirment que des masques grand public (en tissu et réutilisables) et des masques à usage unique seront progressivement mis en vente, dans des magasins et drive, à partir du lundi 4 mai, avec des approvisionnements qui monteront en puissance après le 11 mai.

Les enseignes de la grande distribution s'engagent à ce que le prix des masques soit limité afin de permettre leur acquisition par tous les Français. Elles vendront les masques avec une marge minimale :

- le prix de base d'un masque grand public sera de l'ordre de 2 à 5 euros, soit un coût à l'usage de 10 à 30 centimes selon le nombre de lavages et de réutilisations possibles ;
- le prix d'un masque à usage unique sera inférieur à 1 euro, en cohérence avec les prix d'achat à l'étranger.

Attention, les masques artisanaux ne se substituent pas aux masques chirurgicaux. Ils doivent systématiquement être lavés au moins 30 minutes à 60 degrés après usage, pour détruire les agents contaminants.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EST MOBILISE :

Les membres du CCAS sont toujours mobilisés. Sur demande des personnes isolées et/ou fragiles, les produits de première nécessité ainsi que leurs médicaments leur sont livrés à domicile, mais surtout

l'équipe et le maire leur apportent un soutien téléphonique, une écoute, un échange sur leur santé, les courses, l'entourage, afin de rompre leur isolement.

Cette organisation est en place depuis le début du confinement, comme cela a été le cas lors des épisodes caniculaires. Elle fonctionnera jusqu'au 15 septembre pour les personnes isolées et ou faisant partie du CCAS.

Nous ne pouvons qu'encourager les personnes dans le besoin, et ce, quelles qu'elles soient, à prendre contact avec nos services pour envisager des solutions.

Aussi, je recommande vivement à tous et particulièrement aux personnes les plus vulnérables, soit par l'âge, soit pour des raisons de santé, d'être extrêmement prudentes lors de leurs sorties, même après le déconfinement. Le port du masque ne rend pas invincible, ne négligez pas l'importance des gestes barrières simples, distanciation physique et lavage des mains.

LES SERVICES MUNICIPAUX

Les services municipaux sont organisés différemment pendant le déconfinement pour répondre aux besoins des Barbizonnais à compter du 11 mai tout en prenant les mesures nécessaires pour préserver la sécurité de tous.

Dès lors, **l'accueil physique et téléphonique** continue à être assuré du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h pour répondre à toutes vos questions. L'accueil est équipé d'une paroi en plexiglas.

Le service d'entretien de voirie, composé à nouveau de 5 agents (pour rappel il n'était composé que de 2 agents en période de confinement), entretiendra en priorité les sites et les équipements municipaux. La pose des bacs fleuris est prévue à compter du 28 mai, date de la livraison des fleurs.

Une attention particulière est portée sur l'école afin de prévenir la sécurité sanitaire des enfants. Un protocole programmé en concertation avec tous nos partenaires est en cours d'élaboration, à ce jour, en attente du retour des consignes de la Direction académique. Une réunion de crise et des rendez-vous sont fixés pour apporter des réponses concrètes aux parents.

L'entretien du patrimoine de notre village est planifié avec nos équipes municipales pour garantir un cadre de vie agréable à tous les Barbizonnais pendant et après le confinement, mais la tâche reste peu aisée.

Le service urbanisme répond à toutes vos questions et les délais d'instruction ont été modifiés et ramenés au 24 mai 2020, selon la réglementation en vigueur.

Les services État-Civil, élections, Vie Scolaire, assurent le traitement de tous vos dossiers.

Attention s'agissant des mariages et PACS prévus, ils ne peuvent être célébrés ni enregistrés (sauf urgence appréciée par le procureur de la République). Vous pouvez éventuellement nous saisir pour nous faire part de situations particulières qui pourraient justifier une dérogation ;

ECOLE

La reprise de l'école doit se faire progressivement dans des conditions sanitaires sûres. Nous avons eu une téléconférence organisée par la députée Aude Luquet, ce vendredi avec plusieurs maires de l'agglomération. Nous avons reçu jeudi soir le protocole sanitaire provisoire à suivre.

Il s'avère que ce protocole de 75 pages comporte des manques évidents et des préconisations illogiques ou difficilement applicables. Trop de points, qui ne sont pas de leur ressort, sont laissés à l'appréciation des maires : sélection des enfants, fréquence des cours, organisation de la cantine, etc. A Barbizon, il est prévu une réunion de crise, lundi, qui permettra de définir les conditions d'ouverture de l'école. De cette réunion découlera d'abord la décision d'ouvrir ou non l'école, et, en cas d'ouverture, de préciser et de soumettre aux parents les conditions d'organisation. Les parents seront alors libres d'envoyer ou non leurs enfants.

L'académie a envoyé aux parents un questionnaire dont les mairies n'ont pas eu connaissance. Il ne doit pas dispenser les parents de répondre à la commune.

En effet, la commune enverra par mail, aux parents, le détail du protocole qui sera observé à Barbizon ainsi qu'un questionnaire binaire : Désirent-ils ou non envoyer leurs enfants à l'école dans les conditions décrites. La réponse devra parvenir le 7 mai au plus tard.

LE SMITOM ET LE SMICTOM SONT PRESENTS A NOS CÔTÉS

Le standard est maintenu au numéro habituel **0 800 133 895 (numéro vert gratuit d'un poste fixe)** afin de répondre aux demandes des communes et de leurs administrés.

Afin de répondre à une demande de plus en plus forte des administrés et ainsi limiter les dépôts sauvages, la déchetterie d'Orgenoy est ouverte depuis le mardi 21 avril.

L'accueil des usagers va se faire dans le cadre de mesures spécifiques pendant la période de confinement notamment pour répondre à la nécessité de protection du personnel et des usagers et tenir compte des effectifs disponibles de l'exploitant.

Ainsi, les déchetteries seront ouvertes du mardi au samedi inclus, uniquement sur rendez-vous.

La prise de rendez-vous se fait auprès du SMITOM-LOMBRIC au numéro vert 0 800 814 910 (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30).

Les administrés devront se munir de leur carte de déchetterie et de leur carte grise pour faciliter la prise de rendez-vous.

Enfin, concernant l'attestation de déplacement dérogatoire à compléter pour se rendre en déchetterie, il s'agit de cocher la case « déplacements pour des achats de première nécessité », conformément aux directives nationales accessibles sur le site du gouvernement.

NOS COMMERCES BARBIZONNAIS VOUS ACCUEILLERONT PRESQUE TOUS

La majorité des commerces ouvriront à partir du 11 mai, en respectant des mesures de protection sanitaire :

- le nombre de personnes dans les magasins sera limité ;
- la distanciation physique de 1 mètre entre chaque personne devra être respectée ;
- le personnel devra être protégé ;
- le port du masque sera recommandé pour le personnel comme pour les clients lorsque la distanciation physique n'est pas possible. Un commerçant pourra imposer le port du masque dans son magasin.

A ce sujet, je veux insister sur le fait que le port du masque par le commerçant ne doit pas être motif d'anxiété pour le client. Le port du masque est au contraire un élément de sécurité tant pour le commerçant que pour le client. De même il en va du simple civisme que le client accepte de porter un masque.

- Concernant les cafés et restaurants, une décision ministérielle sera prise fin mai pour une éventuelle réouverture le 2 juin ;

LA POSTE

Depuis le 25 avril, dans toute la France, nos facteurs distribuent le courrier et les colis 4 jours par semaine, et la presse 5 jours par semaine.

POUR LES ENTREPRENEURS

- L'aide du fonds de solidarité sera désormais attribuée aux entreprises éligibles et qui connaissent une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 % au mois d'avril 2020 par rapport au mois d'avril 2019 ou au chiffre d'affaires mensuel moyen sur 2019.
- Cette aide peut être accompagnée d'un soutien complémentaire pouvant désormais aller de 2 000 € à 5 000 €, sous conditions.

- Les agriculteurs membres d'un GAEC, les artistes-auteurs, et les entreprises en redressement judiciaire ou en procédure de sauvegarde pourront également bénéficier du fonds de solidarité.

COMMUNIQUEONS ENSEMBLE

N'hésitez pas à nous contacter :

- **Tel mairie du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h : 01 60 66 41 92.**
- **Tel élu d'astreinte : 07 78 41 96 97**
- **Tel Astreinte administrative : 06 75 40 97 70**
- **Email mairie : mairie-village@barbizon.fr**

LES ARRETES PREFECTORAUX ET MUNICIPAUX

La période de confinement étant fixée jusqu'au 11 mai prochain (avec toutes les précautions d'usage), je souhaite préciser que :

- s'agissant de l'arrêté préfectoral interdisant les activités sportives dans la forêt de Fontainebleau – y compris le chemin du bornage, j'ai entendu vos arguments et j'ai pris l'attache de la Préfecture de Seine-et-Marne pour solliciter un aménagement de l'arrêté préfectoral qui autoriserait l'accès aux chemins de bornages dans la mesure où ils seraient situés dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, lorsque les déplacements sont aussi liés à l'activité physique individuelle des personnes ;

En effet, il n'est malheureusement pas du ressort du pouvoir de police du Maire de Barbizon de prendre un arrêté moins contraignant qu'un arrêté préfectoral, d'autant que le chemin du Bornage n'appartient pas à la commune mais à la forêt domaniale située sur le territoire de la commune de Fontainebleau.

Néanmoins, de source parlementaire et sans confirmation pour le moment, la forêt devrait être de nouveau accessible à compter du 11 mai.

- L'arrêté préfectoral portant interdiction des locations saisonnières a été reconduit jusqu'au 11 mai 2020.
- La période de confinement nous a fait prendre conscience de la pollution sonore en particulier aux heures des repas pendant les jours de semaine. Ainsi, un prochain arrêté municipal va donc modifier les horaires d'utilisation d'engins à moteur, tondeuses et autres. Les nouveaux horaires seront :
 - du lundi au vendredi : de 8h à 12h30 et de 14h à 19h
 - les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30
 - les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Pour le confort de tous il est souhaitable de les appliquer immédiatement

Aussi, vous pouvez retrouver les arrêtés municipaux sur notre site internet : <http://www.barbizon.fr/>

PREVENTION

- Attention, les voleurs adaptent leurs méthodes, notamment en matière de démarchages frauduleux à domicile. C'est pourquoi le Département de Seine-et-Marne relance sa campagne de prévention sur les vols par ruse, en partenariat avec la Préfecture de Seine-et-Marne, le SDIS 77, la Gendarmerie nationale et la Police nationale.

Pour s'introduire dans le domicile, les voleurs peuvent :

- Inventer toutes sortes de prétextes : désinfection de maison, vente d'attestations...
- Se présenter sous une fausse qualité : médecin, policier, employé de mairie...

Les victimes de ces démarchages frauduleux sont souvent des personnes âgées. Il est donc important de sensibiliser nos aînés : pendant le déconfinement, ils doivent garder les bons réflexes et ne pas ouvrir leur porte aux inconnus. (Faux policier, faux médecins, faux agents municipaux...).

En cas de doute, composez le 17 ou le 112 !

- Par ailleurs, de nombreuses femmes déjà victimes de violences conjugales se retrouvent pour plusieurs semaines enfermées dans des foyers toxiques, où la violence quotidienne et la fatigue psychologique ne font que croître au fil des jours. De nombreux enfants et adolescents connaissent également cette violence.

L'association départementale du Planning Familial relaie deux campagnes nationales de communication relative aux violences intrafamiliales :

Si un adulte te fait du mal :
- te fait peur
- te tape
- t'insulte
- touche ton corps et que ça te met mal à l'aise
tu es en danger.

Ou si tu penses qu'on fait du mal à un autre enfant.

Appelle le
119 🗣️

24h sur 24, 7 jours sur 7, Appel gratuit

#EntendonsLeursCris

Victime ou témoin,
tu as le droit d'en parler.
Des adultes sont là pour te protéger.

Logos: Unicef, 119 - Alliance Nationale

le planning familial

FICHE D'INFORMATIONS POUR LES FAMILLES, AMIS ET VOISINS DE VICTIMES DE VIOLENCE

La télévision, la radio nous informent d'une augmentation des violences conjugales et des violences contre les enfants.

VOUS POUVEZ PEU-ÊTRE AGIR :

Si des voisins sont menacés, **appelez la police au 17 en cas d'urgence** ou le **3919 du lundi au vendredi de 9h à 19h**, numéro anonyme, gratuit et confidentiel ou contactez votre pharmacien le plus proche (Une femme qui va à la pharmacie pour signaler qu'elle est en danger ne sera pas verbalisée si elle n'a pas d'attestation).

Vous pouvez conseiller la personne victime :

- Elle peut préparer un sac « d'évasion » chez un voisin ou un proche avec des copies de ses documents importants (livret de famille, carte d'identité/passeport...), le double des clés, quelques effets personnels.
- Elle peut apprendre aux enfants à appeler la police au 17, à connaître leur adresse, à composer le 119-Allô Enfance en Danger ou à envoyer un SMS au 114.
- Elle peut choisir un code avec ses enfants pour qu'ils se réfugient dans un lieu protégé.
- Vous pouvez aussi choisir un code avec votre voisine afin de donner l'alerte en cas de crise.

PERSONNE NE DOIT ÊTRE FRAPPÉ, INSULTÉ, HUMILIÉ. C'EST NOTRE RÔLE À TOUTES ET TOUS D'Y VEILLER !

Enfin, je me tiens à votre disposition, pour répondre à vos interrogations.

Quant aux « aînés », je vous conseille de rester confinés, même s'il n'est pas prévu de contrôle, ni d'attestation de sortie pour les plus âgés d'entre nous.

Vous avez pu constater que la gestion gouvernementale de cette crise se fait « à vue ». La communication cafouille et les administrations sont souvent informées après les journalistes. Néanmoins, les préfets, maires, députés, directeurs d'académie restent en contact étroit et direct. Ce contact qui n'a d'ailleurs jamais été aussi direct se révèle aussi très constructif. Je vous tiendrai donc informés de toutes les mesures concernant le niveau local dès que j'en aurai connaissance, pour confirmer ou infirmer ce que vous aurez pu lire dans les médias.

Donc après le confinement, bon déconfinement à tous.

Le Maire,
Philippe DOUCE

